



**Avis des Élus du CSE siège France Télévisions
relatif à la demande de dérogation du Temps de travail hebdomadaire
du Personnel assurant l'opération des Victoires de la Musique 2026
(point n°5)**

Comme l'an dernier, les moyens techniques de la fabrique france.tv auront la charge de la captation et de la retransmission de la cérémonie de clôture des Victoires de la Musique Variétés en direct le vendredi 13 février.

Pour couvrir cette opération France Télévisions, on va mobiliser les équipes à compter du mardi 11 février 2026 avec le car vidéo mobile UM1 – Collectif de Lyon, installé à la Seine Musicale à Boulogne Billancourt.

Et comme chaque année, la direction sollicite une dérogation du temps de travail dans la limite de 60 heures hebdomadaires, une demande justifiée par la nécessité de s'adapter au planning des artistes présents sur site ainsi qu'à la nécessaire coordination de cette opération avec les prestataires.

Les élus prennent acte et demandent un retour sur le réalisé dès que possible.

Paris le, 12 novembre 2025

VOTANTS : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Le SNJ, la CGT, L'UNSA, FO, la CFDT, la CGC, s'associent.